Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton de Doullens

Commune de GROUCHES-LUCHUEL

Mairie tél.03.22.77.18.96 fax 03.22.77.70.72 Mail: mairie.grouches-luchuel@laposte.net

ARRETE MUNICIPAL

Portant alignement Rue du Moulin 2025-14-10-0012

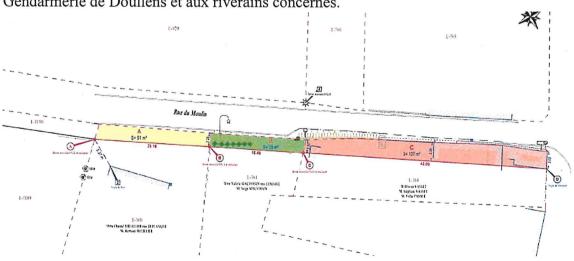
Le Maire de GROUCHES-LUCHUEL,

- Vu la demande en date du 30 Avril 2025 par laquelle la Commune de Grouches-Luchuel, demeurant 1, rue de la Mairie à Grouches-Luchuel (80600), demande l'alignement rue du Moulin (parcelles E 360-361-364);
- Vu le code de la voirie routière (articles L 112-1 à L 112-7, L 116-1 à L 116-8, L 141-2 à L 141-7, R 112-1 à R 112-3, R 116-1 et R 116-2);
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22/07/1982 et par la loi n° 83-8 du 07/01/1983 ;
- Vu le règlement général de voirie n°27/64 du 29/12/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales ;
- Vu l'état des lieux : terrain (parcelles E 360- E 361) // construction (parcelle E 360) ;
- Vu le rapport d'enquête publique en date du 18 Août 2025 ;
- Vu la décision du conseil municipal en date du 3 Octobre 2025.

ARRETE

<u>Article 1 :</u> L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne prenant en compte l'alignement de fait actuel tracé en rouge et côté sur le plan annexé.

<u>Article 2 :</u> Le présent arrêté sera communiqué au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Doullens et aux riverains concernés.



Fait à Grouches-Luchuel, le 14 Octobre 2025

Le Maire, Francis PETIT